



Accusé de réception en préfecture
87-228708517-20251202-46878-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025
Date de publication : 02/12/2025

DELIBERATION

N° CP_2025_12_003

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2025

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Mission jeunesse-vie associative

OBJET : Subvention au titre du dispositif de soutien aux congrès-colloques

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST.

PRESSENTATION SYNTHETIQUE

Le Département soutient financièrement l'organisation de congrès et colloques se déroulant en Haute-Vienne.

Un dossier est soumis à l'examen de la Commission permanente, qui a reçu délégation à cet effet.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				475 €
Recettes				

RAPPORT

L'Assemblée départementale a mis en place un dispositif d'aide dont le montant prend en compte le nombre de participants, la durée et le caractère national ou international de la manifestation.

Il convient de se prononcer sur la demande ci-dessous présentée à ce titre :

Organisme demandeur	Objet de la demande	Caractéristiques de la manifestation	Proposition
Association Europa	Organisation de son 29 ^{ème} colloque européen sur le thème « L'action publique en Europe à l'épreuve de la désinformation : quelles réponses pour protéger la démocratie ? » le 28 novembre 2025 à Limoges	- 150 participants - budget prévisionnel : 59 100 €	475 €

Cette proposition entraînerait une dépense de 475 €.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 17 et 18 février 1992 mettant en place un dispositif de subvention des congrès et colloques nationaux ou internationaux organisés en Haute-Vienne ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 avril 2025 relative aux actions en faveur de la jeunesse et de la vie associative ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 avril 2025 relative au Budget primitif 2025 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder au titre du dispositif départemental d'aide aux congrès et colloques la subvention figurant dans le rapport ci-dessus pour un montant de 475 €.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE